[**OEWG**](https://cms.unov.org/UNONTerm/ShowRecord.aspx?RecordID=1f482aaa-b189-4164-9367-7523bba2b61a)**-9/8 : Assurer une plus grande clarté juridique**

*Le Groupe de travail à composition non limitée,*

1. *Se félicite* des travaux entrepris par le petit groupe de travail intersessions sur la clarté juridique;

2. *Invites* les autres Parties à désigner, avant le 15 octobre 2014, des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions;

3. I*nvite* les Parties et autres intéressés à soumettre, avant le 31 octobre 2014, des observations sur les définitions et explications mentionnées dans le rapport de la neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée[[1]](#footnote-1) et sur les possibilités de progresser davantage sur la voie de l’interprétation cohérente des termes, notamment les options volontaires et juridiquement contraignantes envisageables;[[2]](#footnote-2)

4. *Prie* le petit groupe de travail intersessions sur la clarté juridique de préparer un projet de glossaire révisé assorti d’explications connexes, en tenant compte des observations reçues des Parties et autres intéressés ainsi que les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée à sa neuvième réunion, comme en faisait état le rapport de cette réunion, et en coordonnant son action selon le groupe de travail d’experts sur la gestion écologiquement rationnelle;

5. *Prie également* le petit groupe de travail intersessions d’élaborer des recommandations sur les domaines dans lesquels des orientations supplémentaires seraient utiles et dans quelle mesure la définition de certains termes figurant dans des directives techniques et documents d’orientation adoptés antérieurement, ainsi que dans le cadre pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets, doit être actualisée en conséquence et sur les options pour progresser davantage sur la voie de l’interprétation cohérente des termes;

6. *Prie en outre* le petit groupe de travail intersessions de soumettre à la Conférence des Parties, le glossaire révisé assorti d’explications et des recommandations sur les domaines dans lesquels des orientations supplémentaires seraient utiles et dans quelle mesure la définition de certains termes figurant dans des directives techniques et documents d’orientation adoptés antérieurement, ainsi que dans le cadre pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets, doit être actualisée en conséquence, et sur les options pour progresser davantage sur la voie de l’interprétation cohérente des termes, pour examen et adoption éventuelle à sa douzième réunion.

1. UNEP/CHW/OEWG.9/15. [↑](#footnote-ref-1)
2. UNEP/CHW/OEWG.9/INF/20, annexe [III](https://cms.unov.org/vintars/ShowRecord.aspx?RecordID=4359eb68-a7a3-4a52-abb0-205cd91ef2c1). [↑](#footnote-ref-2)